



## **Un budget de crise inacceptable et un rappel à l'ordre de la chambre des comptes régionale pour l'agglomération Rambouillet Territoires**

Avril est le mois du vote du budget municipal. Comme les choix budgétaires de la majorité ne sont pas les nôtres, nous votons contre systématiquement. Cette année 2023, par esprit de responsabilité, nous nous sommes abstenus en prenant en compte les effets délétères de la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine, pénuries alimentaires et énergétiques, qui ont fait flamber les prix. Pour amenuiser les effets de cette inflation des hausses du SMIC ont impacté notre budget municipal, de même que les augmentations de certains salaires liés à la santé décidées par le Ségur de la santé. De plus, les taux des emprunts bancaires destinés à payer des projets pour les habitants ont nettement augmenté. Cette situation a asséché l'épargne que la ville possédait. La municipalité a décidé de régler ce problème en augmentant les impôts fonciers et en pratiquant une pause d'investissement dans les projets qui n'ont pas encore démarré en 2023. C'est un choix discutable que nous ne soutenons pas, et sur lequel nous avons préféré nous abstenir. Rappelons que si la sobriété énergétique avait été mise en pratique depuis des années, les effets de cette crise auraient été mieux amortis par notre ville. Ajoutons que lors de la commission finances qui a précédé ce conseil municipal si important, encore une fois, les documents n'ont pas été envoyés aux membres de la commission, qui ont dû se contenter de la présentation de quelques « diapositives », ce qui est un véritable déni de démocratie.

Lors du conseil municipal du 6 avril, nous avons accompagné cette explication de vote d'une question sur la part qui va être allouée à la prévention routière que nous ne retrouvons pas dans ce budget 2023, malgré les promesses de la maire lors du conseil municipal du 13 avril 2022, que nous avons quitté devant son refus d'inscrire cette question (accompagnée de la remise d'une pétition sur ce sujet signée par plus de 1 000 de ses administré-e-s).

Il s'agit, hélas, d'un sujet crucial à Rambouillet, puisque le 1<sup>er</sup> avril un grave accident s'est produit sur le passage piéton avenue Gosselin-Lenôtre, sur le lieu même de l'accident mortel du 26 novembre 2021. Madame Matillon affirmait il y a un an « La sécurité routière et la prévention routière demeurent une priorité du quotidien », acté dans le cadre de notre Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Mais pratiquement rien n'a été fait depuis. Ce fameux passage piéton particulièrement accidentogène a été repeint. Mais où est la réflexion globale menée par la municipalité, l'opposition et les associations concernées par ces problématiques pour lister les zones à risques, les analyser et y remédier ?

Si nous nous tournons vers la **Communauté d'agglomération de Rambouillet territoires (CART)**, on retrouve ce même manque de réactivité, dénoncée là par la chambre régionale des comptes, sur divers sujets.

Parmi les nombreux rappels à l'ordre, **il manque un outil de démocratie locale**, en effet, la loi impose aux communautés d'agglomération de créer un conseil de développement, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Son but est de promouvoir la démocratie participative sur le territoire, et ainsi renforcer la participation citoyenne, notamment en ce qui concerne les grandes questions et orientations qui intéressent l'agglomération.

Le président de l'agglomération a été interpellé par notre groupe lors du conseil d'agglomération du 3 avril dernier, en s'appuyant sur le rapport établi par la chambre régionale des comptes.

Il est rapporté que celle-ci souligne la lenteur de l'action de l'agglomération Rambouillet Territoires : « Le temps consacré à l'élaboration des documents de planification et de programmation s'avère particulièrement long ». En effet, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) en révision depuis novembre 2020 ne sera pourtant pas adopté avant 2024. Le Plan local de l'habitat (PLH) lancé par la délibération du 26 septembre 2017, a été soumis à une nouvelle délibération en janvier 2020, la CART a engagé la procédure d'élaboration du PLH, en 2022, celui-ci n'était ni élaboré, ni adopté, et ne l'est toujours pas aujourd'hui ! La chambre régionale des comptes souligne également la nécessité de faire aboutir le Plan local de l'habitat au plus tard en 2024 et s'étonne de la lenteur à mettre en place le Plan local de mobilité (PLM), proposé en délibération en avril 2018, adopté en avril 2022, soit quatre années plus tard ! Enfin, la CART, devait adopter le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018 (art L.229-26), il n'a été adopté que le 21 mars 2022, poussé par l'obligation de la loi et par l'opposition, mais cet instrument potentiellement efficace de la transition écologique reste désespérément vide. On peut en conclure, que la vision programmatique fait donc défaut au niveau de la CART.

Le groupe Rambouillet en commun reste force de proposition au niveau municipal et agglomération Rambouillet Territoires. Il sera plus efficace si les documents sont fournis bien en amont des commissions et conseil et si les citoyens et citoyennes nous font remonter leurs propositions sur notre site Facebook, sur nos courriels ou par courrier papier déposé en mairie.

### **Un dimanche ordinaire à Rambouillet**

Le 2 avril 2023, comme mon médecin traitant ne me proposait pas de consultation avant le 18 avril (via doctolib), alors que j'avais de sérieux ennuis de santé, je me suis décidée à aller consulter le médecin de garde à la maison médicale de l'hôpital, ouverte le week-end (le samedi de 15 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 15 h). Le samedi j'ai reculé devant l'affluence, j'y suis retournée le dimanche matin très en avance.

Dans la salle d'attente, j'ai eu une conversation avec une dame âgée, isolée et de santé fragile qui venait également consulter. Elle a découvert au fil de notre conversation que la consultation coûtait 51,50 euros et que la pharmacie de garde était aux Essarts-le-Roi. Elle était paniquée. Je l'ai attendue à la fin de sa consultation pour l'emmener aux Essarts puis la ramener à son domicile. Comment aurait-elle fait sans mon aide ? Toutes les personnes dans la salle d'attente étaient sidérées qu'une ville de l'importance de Rambouillet n'ait pas une pharmacie de garde le dimanche.

Cette précieuse consultation de week-end, difficile à trouver sur le site Internet de l'hôpital, mériterait des créneaux plus larges et des locaux mieux préparés pour accueillir les médecins et les patients.

*A. Polo de Beaulieu*

*Pour nous contacter : prénom.nom@rambouillet.fr*



David Jutier



France Desmet



Alain Poulet



Mélanie Sordon



Jean-Luc Bernard



Marie-Anne Polo de Beaulieu